



L'ACTUALITÉ

TOUT LE RÉSEAU DES ADHÉRENTS CAPEB SOLIDAIRE DES ARTISANS DU BÂTIMENT MAHORAIS

Grâce au fonds de soutien ouvert par la CAPEB nationale cette semaine, les 62 000 adhérents de la CAPEB peuvent exprimer leur solidarité envers leurs collègues mahorais en grande difficulté suite au passage du cyclone Chido.

Le projet de loi d'urgence pour Mayotte a été adopté cette semaine. La CAPEB s'est beaucoup mobilisée pour y faire intégrer des dispositions visant à protéger la capacité des artisans Mahorais à participer à la reconstruction de leur Archipel. La CAPEB a ainsi cherché à faire acter le principe de l'allotissement pour la passation des marchés publics, afin d'aider les artisans locaux à participer aux travaux de reconstruction mais la CMP en a décidé autrement. Elle a également bataillé pour que les organisations patronales représentatives du bâtiment – dont la CAPEB – soient intégrées au comité technique placé auprès du nouvel établissement public en charge de la reconstruction de Mayotte. Elles devraient être consultées, ce qui devrait permettre à la CAPEB Mayotte de défendre la place et les intérêts de ses adhérents.

Cette Loi ne suffira clairement pas. Les artisans du bâtiment de l'île ont tout perdu ou presque. Leur outil de production n'a souvent pas résisté au cyclone. Il faut donc commencer par les

aider à reconstituer leur outil de production pour leur permettre, ensuite, de contribuer à la reconstruction de l'île. La tâche est immense. 90 % de ce territoire a été touché ! Les entreprises artisanales mahoraises ont un rôle déterminant à jouer pour satisfaire les besoins en

90%
DE L'ÎLE DE MAYOTTE A ÉTÉ
TOUCHÉE PAR LE CYCLONE
CHIDO

logements dignes et durables de la population. Elles-mêmes ayant été durement atteintes par le cyclone, nos entreprises adhérentes ont plus que jamais besoin du soutien du Réseau CAPEB pour surmonter cette crise, retrouver leurs outils

de production et reprendre leur activité.

Nous souhaitons que cette catastrophe permette de faire émerger un artisanat du bâtiment mahorais indépendant, structuré, vivant de son travail et maître de son destin, dans l'esprit des valeurs qui constituent l'essence même de la CAPEB.

C'est la raison pour laquelle la CAPEB a décidé de lancer une grande opération de solidarité auprès de son Réseau en mettant en place un fonds de soutien pour permettre à l'ensemble de son Réseau et de ses adhérents d'exprimer, s'ils le souhaitent, leur solidarité à l'égard de leurs collègues mahorais en faisant un don. Cette action témoigne de ce qui fait toute la force du réseau CAPEB : un soutien indéfectible envers ses adhérents quelles que soient les difficultés rencontrées.

Les sommes collectées au titre de ce fonds seront allouées aux entreprises adhérentes sinistrées, proportionnellement aux fonds disponibles et à l'ampleur des dégâts subis par l'entreprise adhérente, après étude et

L'ACTUALITÉ (Suite)

transmission de sa demande par la CAPEB Mayotte et validation par la CAPEB Nationale. En effet, à l'initiative de cette action de solidarité, la CAPEB nationale validera l'allocation des fonds aux entreprises mahoraises adhérentes qui auront effectué une demande. La CAPEB Mayotte est l'interlocuteur privilégié des entreprises concernées par cette action de

solidarité et un maillon indispensable dans la bonne exécution de la réalisation des objectifs du Fonds de soutien. Elle réceptionnera et instruira les demandes de soutiens effectuées par ses entreprises adhérentes. À noter que seules les entreprises adhérentes de la CAPEB ainsi que les CAPEB départementales et régionales ont la possibilité de faire des

dons au fonds de soutien, que ce soit par carte bancaire, par virement ou par chèque. **Accéder à la cagnotte ici.** La CAPEB nationale a, de son côté, fait un don de 5 000 € sachant que le Conseil d'administration national avait déjà décidé par ailleurs d'utiliser une partie du fonds de secours pour apporter une aide d'urgence aux adhérents Mahorais sinistrés.

SOCIAL

L'ACCESSIBILITÉ DES LOGEMENTS LOIN D'ÊTRE OPTIMALE

Il y a 20 ans, la Loi en faveur de l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées avait imposé des obligations d'accessibilité dans les constructions neuves.

La lenteur de la mise en œuvre de cette Loi avait conduit à réduire les ambitions en 2018 lorsque la Loi Elan avait diminué le pourcentage de logements accessibles dans les constructions neuves (dans le collectif) pour le fixer à 20 %, sachant que les autres logements doivent seulement être « évolutifs » c'est-à-dire adaptables en cas de besoin. Depuis, les progrès restent minces. L'association APF France Handicaps estime que l'augmentation du nombre de logements adaptés n'est que de 0,2 % par an du fait que les obligations de la Loi ne concernent que le neuf et pas du

tout les logements anciens. La Fondation pour le Logement des défavorisés observe de son côté que beaucoup de propriétaires refusent de louer à des personnes handicapées pour ne pas avoir à effectuer les travaux d'adaptation nécessaires à leur quotidien. Il faut cependant admettre que ces travaux d'adaptation dans les logements anciens peuvent même relever de la mission impossible du fait de l'étroitesse des parties communes autant que des logements eux-mêmes. Une situation particulièrement fréquente en ville. L'espace nécessaire manque et les adaptations peuvent être

parfois source de pathologies, à l'instar des douches à l'italienne qui peuvent générer des dégâts des eaux lorsqu'elles sont installées en étage. Au-delà des problématiques purement techniques de l'adaptation des logements, le coût de ces travaux reste un frein majeur. C'est souvent la raison pour laquelle les promoteurs sont réticents à prévoir des espaces plus larges dans un logement neuf dans le but de faciliter le passage d'une personne handicapée, en fauteuil notamment. Bref, le chemin à parcourir pour accroître le nombre de logements accessibles est encore long.

49%

DES LOCATAIRES DU PARC SOCIAL DISENT QUE LEUR LOGEMENT N'EST PAS ADAPTÉ AU VIEILLISSEMENT



ÉCONOMIE

→ EN EUROPE, UNE COMMISSION SPÉCIALE « CRISE DU LOGEMENT » A ÉTÉ CONSTITUÉE



Elle comprend 33 membres qui ont pour objectif, tout d'abord, de dresser un état des lieux, notamment des freins et obstacles qui impactent l'accès au logement.

Cette commission procédera à une évaluation des politiques publiques et formulera toutes les propositions susceptibles d'améliorer la

disponibilité de logements décents, durables et abordables, en mettant l'accent sur les nouvelles constructions, la transformation de locaux en logements et les programmes de rénovation, ainsi que sur le potentiel des bâtiments vacants. La commission doit aussi travailler sur la diminution des charges administratives et réglementaires qui pèsent sur l'accès au logement sans pour autant revenir sur qualité des projets

de construction et de rénovation. À la fin de son mandat, la commission présentera un rapport final contenant ses conclusions et recommandations. Parallèlement, la Présidente de la Commission européenne a annoncé la création de 14 groupes de projets dont un sera dédié au logement abordable. C'est le commissaire à l'énergie et au logement Dan Jørgensen qui pilotera ce groupe. À suivre donc !

SOCIAL

→ LES NUISANCES SONORES SONT TOUJOURS TRÈS FORTES

Fin 2024, Rockwool et IPSOS ont collaboré pour produire une étude sur les nuisances sonores. Les conclusions révèlent que 60 % des Français sont régulièrement dérangés par ces nuisances à leur domicile.

63 % des sondés affirment entendre ce qu'il se dit chez leurs voisins au moins une fois par semaine, et même 10 % des personnes interrogées disent entendre leur voisin chanter sous la douche !! 66 % sont gênés par les bruits de la circulation, un pourcentage qui atteint 77 % chez les Franciliens. Les jeunes et les citadins sont les plus affectés par ces nuisances sonores. Les personnes vivant en maison trouvent leur

environnement plus paisible que celles vivant en appartement. D'ailleurs, 50 % des habitants de maisons jugent leur logement calme, contre seulement 28 % des habitants d'appartements. Les nuisances sonores ont des conséquences sur la santé mentale et physique des occupants, à commencer par un manque de sommeil mais aussi le stress, l'anxiété et même un impact sur le rythme cardiaque et la pression artérielle. Il y a donc lieu de ne pas sous-estimer le problème. Mais, curieusement, plus de la moitié des propriétaires ignorent que l'isolation phonique est éligible au dispositif d'aide à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' !



ÉCONOMIE

→ LA CYBERSÉCURITÉ, UNE PROBLÉMATIQUE QUI S'IMPOSE AUSSI AUX TPE

Les cyberattaques ne concernent pas que les grandes entreprises. Les plus petites en sont également victimes avec, le plus souvent, des logiciels malveillants (malware), des programmes qui infectent les systèmes pour voler des informations, supprimer des fichiers ou même prendre le contrôle des ordinateurs. Cela peut arriver par des téléchargements non fiables, des clés USB inconnues, ou des e-mails suspects. Les rançongiciels (ransomware) sont précisément partie de ces logiciels malveillants qui bloquent l'accès aux systèmes et exigent le paiement d'une rançon pour les débloquer. Le vol de mots de passe peut aussi être réalisé à l'aide de logiciels qui testent plusieurs combinaisons de mots de passe pour accéder aux comptes d'une victime.

Le phishing est aussi une technique fort répandue où un cybercriminel se fait passer pour un organisme légitime via des e-mails, dans le but de voler des informations sensibles, comme les identifiants de connexion ou les coordonnées bancaires. La fraude au virement (ou faux RIB)

est également très active. Un hacker pirate alors la messagerie, usurpe l'identité d'un créancier, puis envoie un faux RIB pour détourner les paiements vers son propre compte. Plusieurs de nos entreprises artisanales du bâtiment ont déjà été touchées par ce type d'attaques. Les hackers peuvent également piéger des réseaux Wi-Fi publics pour intercepter les informations qu'une entreprise consulte ou envoie.

Pour se protéger, un chef d'entreprise doit adopter quelques bonnes pratiques, à commencer par la sécurisation de ses accès en utilisant des mots de passe complexes et en mettant en place une authentification à deux facteurs pour protéger ses comptes. Il est aussi utile de s'assurer que les logiciels utilisés par l'entreprise sont constamment mis à jour pour corriger les failles de sécurité. Il faut aussi penser à faire régulièrement des doubles sauvegardes sur des supports externes ou dans le cloud pour éviter la perte de données. La sensibilisation des salariés est également nécessaire car une fois formés, ils seront à même



de reconnaître les tentatives de phishing et pourront adopter des comportements sécurisés en ligne. Enfin bien sûr, il faut installer des logiciels antivirus et des pare-feux pour se protéger contre les logiciels malveillants.

On rappellera ici que l'IRIS-ST a publié un mémo pour aider les chefs de petites entreprises à se prémunir contre les cyberattaques. [À relire ici.](#)

MÉTIERS

→ LES MÉTIERS DE LA COUVERTURE & PLOMBERIE CHAUFFAGE ONT FAIT UN POINT D'ÉTAPE

Jean-Claude Rancurel a réuni les conseillers professionnels des Métiers de la Couverture & Plomberie Chauffage le 5 février pour un point d'étape des différents dossiers en cours.

Après une présentation de l'outil collaboratif désormais utilisé pour la gestion des documents se rapportant aux réunions internes, ils ont fait un état des lieux des partenariats en cours puis des questions de formation. Ils se sont attardés ensuite sur la préparation des Rencontres des Métiers du Bâtiment de Clermont-Ferrand, travaillant

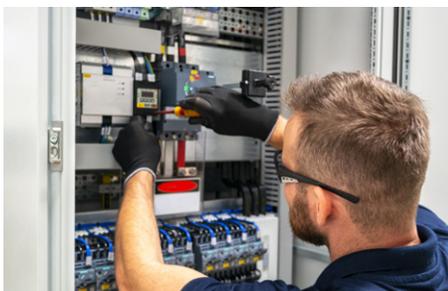
le programme qu'ils proposeront aux délégués du 24 au 26 juin prochains. Réunis séparément l'après-midi, les plombiers chauffagistes ont finalisé leur partie de ce programme puis fait le tour des actualités dans les différents organismes de la filière. Les Couvreurs ont, pour leur part, également travaillé au programme de



Rencontres de Clermont-Ferrand et évoqué leurs propres actualités.

→ LE PRÉSIDENT ET LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ SE RÉUNISSENT

Ce jeudi 13 février, Gilles Maillet réunissait les conseillers professionnels des Métiers de l'Électricité pour, tout d'abord, travailler à la préparation des Rencontres des Métiers du Bâtiment.



Un point d'avancement de la commercialisation des stands a été fait puis de l'organisation plus générale de l'événement. Il a également été question de la préparation du rapport d'activité des Métiers de l'Électricité en version résumée et vidéo comme cela avait été fait pour la première fois l'an dernier. Le suivi des partenariats Béranger Développement a ensuite été fait puis le Président et les conseillers professionnels ont évoqué les sujets liés à la formation. À ce titre, ils ont débattu des enjeux du module RenoReglo, fait le point sur

les travaux relatifs aux certifications professionnelles (BTS FED, MC TER, titres professionnels, titres des chambres des métiers...) ainsi que sur l'étude prospective de l'Observatoire des métiers sur la filière électricité. Ils ont terminé leur journée par un état des lieux des différents dossiers suivis par les conseillers au sein des organismes de la filière : Enedis, Consuel, Promotelec, coedis, CNLE, Ignès, Qualifelec et Qualit'EnR, évoquant pour finir un projet de partenariat avec l'association Électriciens sans frontières.

→ JEAN-MICHEL MARTIN ET LES CONSEILLERS DES MÉTIERS DU BOIS FONT LE POINT

Le Président et les conseillers professionnels des Métiers du Bois se sont réunis ce jeudi 13 février.

Après un tour d'horizon des principales actualités au sein de la filière, Jean-Michel Martin et les conseillers ont poursuivi leur préparation des Rencontres des Métiers du Bâtiment, s'attachant à préciser le programme qu'ils souhaitent proposer aux délégués du Bois les 24 et 25 juin, la journée du 26 étant réservée aux ateliers transversaux et à

la séance plénière de clôture. Ils ont par ailleurs réfléchi à la mise au point du concours 2025 de l'œuvre artisanale puis regardé les nouveautés et évolutions du côté de la formation. Enfin, ils ont fait un suivi des projets en cours au titre du CODEFAB.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales que présidait Jean-Christophe Repon ce lundi soir a principalement préparé son intervention lors des plénières de cette semaine. En l'occurrence, elles ont permis mardi de procéder à l'adoption de l'Avis « Faire de la conférence des Nations Unies sur l'océan une étape déterminante pour la protection de l'océan ». Mercredi matin la plénière était dédiée aux 20 ans de la Loi handicap tandis que l'après-midi était consacré à la découverte du Baromètre de la confiance 2024 publié par le CEVIPOF puis au vote de l'Avis intitulé « De la violence verbale au discours de haine : décrypter, mieux agir pour restaurer le lien social ».

PRESSE



La baisse du seuil de franchise de TVA votée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025 a suscité beaucoup de remous et la grande colère des représentants des auto-

entrepreneurs. Le Président de la CAPEB a été sollicité par la presse à ce sujet. Il est ainsi intervenu sur BFM pour expliquer que la mise en place d'un seuil unique de franchise de TVA à 25 000 € permet de renouer avec la vocation initiale des micro-entreprises, à savoir celle d'un tremplin vers une activité pérenne et un statut protégeant mieux le chef d'entreprise. Néanmoins, cela ne doit pas faire oublier la nécessité de faire baisser globalement la pression fiscale sur le coût du travail dans l'ensemble des entreprises en refondant le modèle de financement de la protection sociale de notre pays. L'interview de Jean-Christophe Repon concernant l'abaissement du seuil de franchise de TVA est parue dans *Ouest-France* ce lundi 10 février.

GOUVERNEMENT

Le Président de la CAPEB a été reçu ce mercredi au ministère de l'Artisanat suite à la polémique qui a été déclenchée la semaine dernière par le vote, au sein du projet de loi de finances, d'une disposition visant à ramener à 25 000 € le seuil de franchise de TVA. Jean-Christophe Repon a pu rappeler à cette occasion les fondements de notre positionnement à ce sujet. En l'occurrence, la baisse de cette franchise est un pas vers un retour à la vocation initiale de la micro-entreprise, à savoir celle d'un tremplin vers une activité pérenne et un statut protégeant mieux le chef d'entreprise. Jean-Christophe Repon a par ailleurs rencontré la Directrice du Cabinet de la Ministre du Travail et de l'Emploi

à propos de la représentativité patronale et de la reconnaissance du champ social des entreprises comptant jusqu'à 10 salariés.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Président de la CAPEB a été auditionné ce jeudi 13 février par la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale sur les principaux sujets de préoccupation des entreprises artisanales du bâtiment : la simplification, les GME, le financement des travaux, la lutte contre la sous-traitance et contre les fraudes, l'encadrement du statut de la micro-entreprise, etc. [Tout retrouver sur ARTUR ici.](#)



U2P

Le Conseil exécutif de l'U2P avait lieu ce jeudi. Il est naturellement revenu sur les principales dispositions de la loi de Finances pour 2025 et en particulier sur l'abaissement du seuil de franchise de TVA. Il a par ailleurs examiné une délibération relative à la cotisation pour l'adhésion directe à l'U2P.

COMMUNICATION

→ LE FORUM RÉNODAYS SE PRÉPARE AU TRAVERS D'UN « RENOTOUR »

Les organisateurs du salon dédié à la rénovation énergétique « Rénodays » ont décidé cette année de préparer l'événement très en amont en organisant dans les territoires toute une série de rencontres avec les acteurs locaux de la rénovation énergétique : institutionnels, entreprises, opérateurs, etc.

Ce « Renotour » a commencé cette semaine à Strasbourg. Ainsi, ce 13 février, plusieurs tables rondes ont été proposées, toutes organisées autour de la rénovation énergétique et des innovations dans ce domaine, sujets vus sous le prisme local et enregistrés en vidéo et en radio. Le Président de la CAPEB Grand-Est Maurice Karotsch a pu y défendre les positions de la CAPEB et de l'artisanat du bâtiment aux côtés notamment du Directeur de l'Agence pour le Climat, au sein d'une table ronde sur le contexte, les enjeux et le financement de la rénovation d'ampleur sur une ville comme Strasbourg et sa Métropole.

Un administrateur de la CAPEB Bas-Rhin et artisan plâtrier a également participé à une seconde table ronde qui portait sur les solutions pratiques et les innovations permettant de se rendre visibles pour mieux se positionner sur les marchés de la rénovation énergétique.

Le « Renotour » s'arrêtera ensuite à Lille le 20 mars puis à Nantes le 27 mars et également à Rennes le 3 avril. D'autres dates sont prévues à Lyon (17/04), Toulouse (15/05), Bordeaux (3/06) et enfin Marseille (19/06). Autant d'opportunités pour les représentants de la CAPEB de rappeler nos propositions et demandes pour permettre à un plus grand nombre d'entreprises artisanales

du bâtiment de participer à la rénovation énergétique des logements et des bâtiments. À suivre donc !

